



L'abonnement à Health and Tech Intelligence est payant, merci de respecter la propriété intellectuelle et de ne pas transférer cet article sans autorisation préalable de Health and Tech Intelligence. Imprimé par Raphaëlle Frija pour son seul usage (ab. n° 625)

M-santé : des leviers multiples pour créer la confiance (étude Caisse des Dépôts-SiaPartners)

Paris - Publié le mercredi 7 juin 2017 à 15 h 50 - Actualité n° 3896

Identifier les déterminants de la confiance numérique pour développer les usages des applications mobiles et objets connectés de santé : tel était le principal objectif de l'étude « Confiance et santé numérique : impact sur les applications de m-santé », présentée le 7 mai 2017.

Réalisée par [Sia Partners](#) pour le compte de la [Caisse des dépôts et consignations](#), l'étude est centrée sur les solutions qui ne relèvent pas du champ réglementaire de la santé, c'est-à-dire les solutions orientées bien-être.

Après un état des lieux du marché de la m-santé et de ses leviers de croissance, l'étude analyse le rôle des opérateurs de confiance et identifie les différents leviers de confiance permettant l'adoption des solutions de m-santé. Elle se conclut par des recommandations d'actions de la part des pouvoirs publics.

Une offre croissante, une demande qui stagne

L'étude met en lumière le déséquilibre existant entre la forte croissance de l'offre et le tassement de la demande :

- le nombre d'applications mobiles de santé a augmenté de 57 % en 2016 ;
 - a contrario, le nombre de téléchargements n'a augmenté que de 7 % ;
 - la demande se concentre sur une minorité d'acteurs, avec 12 % des applis qui totalisent 90 % des téléchargements.

A cela s'ajoute la faible qualité d'une partie de l'offre, de nombreux projets se répétant.

Les leviers de croissance de la m-santé en France sont notamment, selon les auteurs de l'étude, l'évolution du cadre légal de la m-santé, et l'adoption par les prescripteurs (professionnels de santé, assureurs et caisses de santé).

A moyen terme, l'étude anticipe :

- une concentration du marché, autour d'un nombre limité de plateformes (Google et Apple) ;
 - le développement des usages dans la prévention ;
 - la fixation d'un cadre réglementaire autour de la m-santé ;
 - l'interopérabilité des solutions avec des plateformes publiques et privées.

Un cadre de confiance multifactoriel

L'étude identifie dix éléments de confiance dans une solution de m-santé, dont l'importance varie selon les acteurs concernés (citoyens, professionnels de santé ou éditeurs) :

- caution médicale ;
 - valeur de recommandation ;
 - sécurité des données ;
 - éthique ;
 - efficacité et valeur d'usage ;
 - sûreté sanitaire ;
 - fiabilité technique ;
 - conformité réglementaire ;
 - transparence ;
 - ergonomie.

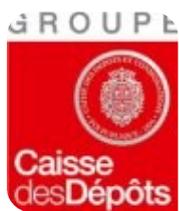
Une cartographie des acteurs de confiance, en France et à l'international, permet d'identifier les initiatives, publiques comme privées, visant à évaluer, recommander ou labelliser, les applis et objets connectés de santé. La découverte de failles de sécurité dans des applis labellisées a conduit plusieurs initiatives à l'échec, affectant par ricochet l'ensemble des opérateurs de confiance.

Trois axes d'action des pouvoirs publics pour augmenter la confiance

L'étude identifie trois axes d'intervention des pouvoirs publics pour renforcer la confiance dans la m-santé et en permettre le développement :

- intervention réglementaire : adoption d'un cadre réglementaire flexible, multidimensionnel et international, avec des mécanismes de contrôle à différents niveaux selon la criticité de la solution ;
- intervention financière et commerciale : elle passerait notamment par le remboursement des solutions de m-santé lorsque leur intérêt sanitaire, économique et technique serait avéré ;
- intervention pédagogique, auprès des professionnels de santé comme des citoyens.

Caisse des dépôts et consignations



- Institution financière publique française créée en 1816
- Présidé par Pierre-René Lemas depuis mai 2014
- Placée sous le contrôle direct d'une commission de surveillance ■ Rend compte au Parlement
- Exerce des activités d'intérêt général pour le compte de l'État et des collectivités territoriales ainsi que des activités concurrentielles.

Catégorie : Acteurs publics

Budget/CA : + de 150M euro

Effectif : Plus de 2000

Zone(s) d'activité : France

Caisse des dépôts et consignations

56 Rue de Lille

75356 Paris sp 07 - FRANCE



Fiche n° 323, créée le 15/04/16 à 10:24 - MàJ le 31/05/16 à 09:37

Sia Partners



- Cabinet de conseil indépendant créé en 1999
- Expertise dans les domaines de l'énergie, banques, assurance, télécoms, santé et transports
- 850 consultants, chiffre d'affaires de 140 millions d'€ en 2016

Catégorie : Autre

Budget/CA : de 50 à 150M euro

Effectif : De 500 à 1999

Fiche n° 1788, créée le 07/06/17 à 03:40

© Health and Tech Intelligence 2017 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »